



# Savoirs pour entreprendre V2

## Formation

Le dispositif Savoirs pour Entreprendre permet aux Normands souhaitant créer ou reprendre une entreprise en Normandie, ou ayant créé ou repris une entreprise en Normandie depuis moins de trois ans, d'acquérir, d'actualiser ou de développer leurs compétences entrepreneuriales.

## Quels sont les objectifs du dispositif ?

En fonction des objectifs et des acquis du bénéficiaire, il pourra lui être proposé de développer ses compétences dans les domaines suivants :

- L'entreprise, son environnement juridique et la gestion de projet
- La gestion et la comptabilité d'entreprise
- La stratégie commerciale et la communication
- Le management et la gestion des ressources humaines

Chaque année, plusieurs modules de formation par domaine sont programmés.

Ces modules de formation peuvent être mobilisés pendant les différentes étapes du parcours du créateur/repreneur d'entreprise.

## Quels sont les bénéficiaires du dispositif ?

Le dispositif Savoirs pour Entreprendre s'adresse aux normands :

- Souhaitant créer ou reprendre une entreprise en Normandie,
- Ayant créé ou repris une entreprise en Normandie depuis moins de trois ans
- Et Ayant besoin d'acquérir ou de consolider leurs compétences entrepreneuriales afin de sécuriser leur parcours professionnel.

## Quelles sont les modalités d'accès ?

Le bénéficiaire s'adresse, au choix :

- au guichet unique "[Ici je monte ma boîte](#)",
- à son conseiller Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, PLIE ou son référent social pour être orientée vers un organisme de formation prestataire,
- à l'un des organismes de formation prestataire du dispositif **Savoirs pour Entreprendre**

## Comment trouver un organisme qui propose Savoirs pour entreprendre ?

CARTE SAVOIRS POUR ENTREPRENDRE

## Qui prend en charge le coût de la formation ?

### Coûts pédagogiques

Les coûts pédagogiques sont pris en charge par la Région Normandie.

### Rémunération du stagiaire

Cette action de formation n'est pas agréée à la rémunération Région. Cependant, les stagiaires qui ne bénéficient pas de droit ARE peuvent prétendre à l'aide à la

mobilisation de 100 euros pour l'ensemble de la formation.

Afin de protéger les stagiaires en cas de maladie, maternité, paternité, accident de travail ou de trajet, la Région assure également une protection sociale durant toute la durée de l'action.

Pour en savoir plus :

[L'accompagnement financier de la formation V2](#) [Lire la suite](#)

## **Qui contacter pour avoir plus d'informations ?**

### **Numéro gratuit parcours métier**

Vous avez encore des questions ? Contactez le numéro gratuit Parcours Métier ! Des conseillers vous répondent sur toutes les questions relatives aux dispositifs de formation et d'orientation de la Région Normandie, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17H (jeudi : après-midi uniquement).

[0 800 05 00 00](tel:0800050000)